



Commission des dynamiques territoriales

2222 - Fonds de développement urbain

Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2016 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2020

Rapport n° CP/2016/254

Service gestionnaire :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Résumé :

Conformément à la loi relative à la ville et à la cohésion urbaine qui a été promulguée le 21 février 2014, le Département a adopté lors de la réunion de son Assemblée Plénière du 6 juillet 2015 le Contrat de Ville Eurométropole pour la période 2015-2020. Ce contrat a été conclu par le Département et ses partenaires le 10 juillet 2015 à Strasbourg.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente les propositions de participations financières du Département concernant la reconduction des différentes actions pour lesquelles il a été sollicité au titre de son fonds de développement urbain, dans le cadre de l'appel à projets 2016 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2020 constitue le cadre d'intervention des collectivités et des partenaires signataires en faveur de la Politique de la Ville et concerne 18 quartiers prioritaires, dont 13 situés à Strasbourg et 5 dans les communes de Schiltigheim, Bischheim, Illkirch et Lingolsheim.

La convention-cadre signée le 10 juillet 2015 par l'ensemble des partenaires, présente un projet de territoire à partir de grands enjeux pour la cohésion sociale, l'emploi, le cadre de vie et d'objectifs transversaux, notamment les actions avec et pour les jeunes, la prévention des discriminations, l'égalité homme-femme, la maîtrise de la langue française. Ce projet est orienté vers l'égalité urbaine et s'articule autour de trois dimensions : la personne, le territoire, les acteurs.

Le Département s'est engagé, lors de la signature du Contrat de Ville, à mobiliser ses dispositifs de droit commun ainsi que des crédits spécifiques, le fonds de développement urbain pour soutenir des projets associatifs innovants.

Les demandes ont été instruites en référence aux orientations qui avaient été validées par l'Assemblée Départementale en 2011, portant sur l'insertion professionnelle, l'éducation, l'intégration sociale, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux femmes.

Pour mémoire, concernant l'appel à projets 2015, 212 propositions d'action sollicitant le Département, ont été déposées par les porteurs de projet au guichet unique de l'Eurométropole de Strasbourg.

- 90 au titre des dispositifs de droit commun pour un montant sollicité de 541 675 € et un montant attribué de 430 165 € ;
- 122 au titre du fonds de développement urbain pour un montant sollicité de 478 184 € et un montant attribué de 242 528 € ;

Au titre de l'appel à projets 2016, 282 propositions d'action sollicitant le Département ont été déposées par les porteurs de projet au guichet unique de l'Eurométropole, soit une augmentation de 32% par rapport à l'année 2015 :

- 95 au titre des dispositifs de droit commun auxquels se rajoutent 36 nouveaux dossiers relevant du dispositif Ville Vie Vacances pour un total de 131 dossiers ;
- 151 relèvent des crédits spécifiques du fonds de développement urbain pour un montant sollicité de 471 044 €, dont 98 demandes de reconduction (montant sollicité de 328 825 €) et 53 nouvelles demandes (montant sollicité de 142 719 €) ;

Le budget primitif 2016 a inscrit un engagement départemental pour l'année 2016 au titre du fonds de développement urbain relativement stable par rapport à celui de 2015. Cette enveloppe dédiée s'élève à 240 000 € pour le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

La Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg, qui s'est réunie le 21 avril 2016, a statué sur 98 demandes de reconduction et s'est prononcée favorablement en faveur de 81 projets.

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 191 488 € aux différents porteurs de projets figurant dans le tableau annexé au présent rapport.

Le reliquat des dossiers émergeant au fonds de développement urbain et les dossiers relevant des dispositifs de droit commun seront présentés lors d'une prochaine Commission Permanente.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
17683	65-6574-71	245 000,00 €	223 206,00 €	170 888,00 €
37207	65-65737-71	25 000,00 €	24 450,00 €	19 100,00 €
41911	65-65734-71	10 000,00 €	9 000,00 €	1 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *décide d'attribuer au titre du fonds de développement urbain pour l'année 2016 des subventions d'un montant total de 191 488 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération ;*
- *autorise le versement de ces subventions dans leur intégralité dès cette délibération rendue exécutoire ;*
- *approuve les termes du projet de convention ci-joint à conclure avec l'association Actions Citoyennes Interculturelles (ASTU) pour l'année 2016 et autorise le président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 25/05/16

Le Président,



Frédéric BIERRY